



Conseil Municipal : séance du 13 mars 2019

Compte Rendu du Registre des délibérations

L'an deux mille dix-neuf le mercredi 13 mars, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	14
Pouvoirs :	4
Votants :	18
Absents :	5
Date de convocation	
7 mars 2019	

Étaient présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint

François BERNARD, Yves MABILEAU, Jean-luc JOULIN, Sophie GEGU, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Martine NAYS, Brigitte SAINT-CAST, David CHEVALLIER

Excusés : Christiane LANGE donne pouvoir à Sylvie BELLANGER, Eric JAMET donne pouvoir à Murielle CHAPU, Valérie COULBARY donne pouvoir à Gilles TALLUAU, Ralph MILLERAND donne pouvoir à Martine NAYS.

Absent excusé : Michel LECHAT.

Secrétaire de séance : Jean-luc JOULIN

Le compte rendu du 20 février 2019 a été adopté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

- **SIVM :** Madame Sylvie BELLANGER fait un compte-rendu de la réunion du 7 mars 2019 :

Suite à la décision de l'association AREGHAT de ne plus organiser le concours intercommunal des maisons fleuries, le SIVM prendra à sa charge le financement des prix. En échange, chaque commune organisera, à tour de rôle, le concours en fournissant, pour la remise des prix, la salle et le vin d'honneur.

Le SIVM versera une subvention de 1000 euros à l'association l'âge d'or pour le spectacle cabaret qui sera proposé aux personnes âgées le jeudi 4 avril à Vivy. La commune de Vivy met gratuitement sa salle à disposition.

Plusieurs communes ont adhéré au dispositif participation citoyenne pour réaliser l'installation d'un équipement de vidéoprotection dès 2019. Certaines ont fait réaliser un diagnostic par la gendarmerie.

Monsieur Jérôme HARRAULT, maire d'Allonnes, a rendu compte de l'état d'avancement du chantier de rénovation et d'extension de la résidence du Bois Clairay. Il a également fait part de son projet de résidence pour les seniors, dont les prestations telles que les repas, l'animation ou la blanchisserie seraient confiées à l'EHPAD.

La question de l'harmonisation des services de l'eau et de l'assainissement au niveau de la communauté d'agglomération a également été abordée.

- **SIEML :** Monsieur Michel LAMAND fait un compte-rendu de la dernière réunion :

Le syndicat envisage de prendre la compétence « énergies renouvelables » pour les collectivités.

Le marché public du gaz arrive à son terme et doit être renouvelé pour les trois prochaines années.

Le SIEML travaille sur le problème de la pollution lumineuse.

Il a arrêté son programme d'électrification et d'éclairage public 2019.

Monsieur Michel LAMAND a relayé la demande de monsieur le Maire concernant la prise de compétence vidéosurveillance par le SIEML.

BUDGET

Budget principal :

Monsieur le Maire présente, en détail, le compte administratif 2018 de la commune qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 000 570,49 € et un déficit d'investissement de 329 300,33 €.

Le budget primitif 2019 s'équilibre à 1 785 511,24 € en recettes et en dépenses de fonctionnement et à 2 187 659,25 € en recettes et en dépenses d'investissement.

Lotissement « le Peu » :

Monsieur le Maire présente, en détail, le compte administratif 2018 du lotissement « le Peu » qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 44,20 € et un déficit d'investissement de 64 615,00 €, soit un déficit de clôture de 64 570,80 €.

Le budget primitif 2019 s'équilibre à 146 409,20 € en recettes et en dépenses de fonctionnement et à 210 980,00 € en recettes et en dépenses d'investissement.

Lotissement « l'Ouche Maréchal » :

Monsieur le Maire présente, en détail, le compte administratif 2018 du lotissement « l'Ouche Maréchal » qui fait apparaître un déficit d'investissement de clôture de 30 095,54 €.

Le budget primitif 2019 s'équilibre à 40 195,54 € en recettes et en dépenses de fonctionnement et à 70 291,08 € en recettes et en dépenses d'investissement.

Lotissement « la Malaiserie » :

Monsieur le Maire présente, en détail, le compte administratif 2018 du lotissement « la Malaiserie » qui fait apparaître un déficit de fonctionnement de 78 930,34 €.

Le budget primitif 2019 s'équilibre à 78 930,34 € en recettes et en dépenses de fonctionnement.

D20190313-01-VoteTauxImposition2019

IMPOTS DIRECT 2019
VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition **2019** comme suit :

- ✓ Taxe d'habitation : **8,49 %**
- ✓ Taxe Foncière sur propriétés bâties : **19,32 %**
- ✓ Taxe Foncière sur propriétés non bâties : **30,72 %**

D20190313-02- Réalisation d'un Prêt

**Réalisation d'un prêt de 900 000 € contracté auprès du Crédit Agricole
pour le financement des investissements 2019**

Monsieur le Maire expose que pour les besoins de financement des travaux de rénovation énergétiques de l'école, de la construction de l'école de musique et de l'aménagement Loire-Chavigny, il est souhaitable de recourir à un emprunt d'un montant de 900 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

➤ DECIDE de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt d'un montant de 900 000 €, destiné à financer ces investissements aux conditions suivantes :

Montant : 900 000 €

Taux Fixe : 1,44 %

Remboursement : échéances progressives et capital constant

Durée : 240 mois

Périodicité : trimestrielle

Frais de dossier : 0,10 % du montant emprunté, soit 900 €

Phase de mobilisation de 12 mois avec un surcoût de 0,20 % pendant cette phase de mobilisation.

Déblocage minimum de 10 % du prêt au cours des 3 premiers mois.

➤ PREND l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

➤ PREND l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Départ de madame Sophie GEGU.

- Lutte contre la prolifération des pigeons : Monsieur le Maire a demandé au D.G.S de la ville de Saumur les coordonnées du fauconnier qui intervient pour le compte de cette collectivité. Pour une commune comme Varennes-sur-Loire, il ne peut proposer que des cages, sans pouvoir s'engager sur le nombre de pigeons piégés. Le devis s'élève à 550,00 euros HT par mois pendant 3 mois, soit au total 1 560,00 euros HT.
- Souscription auprès de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'allée centrale de l'église : Le lancement de la souscription se fera sous la forme d'une cérémonie, qui aura lieu le 5 avril 2019, à l'église, en présence de M. Gérard Beaumont, Président de la Fondation du Patrimoine, de l'Abbé Bertrand Chevallier, curé de la paroisse et de Monsieur Jean-Baptiste ROBET, artisan tailleur de pierre.
- Dégradations sur le mobilier urbain : Plusieurs abribus et une table de pique-nique au Port ont fait l'objet de dégradations (graffitis). Une plainte a été déposée à la gendarmerie.
- Antenne ORANGE : L'antenne devrait être implantée sur la parcelle près des peupliers. Le montant de la redevance annuelle a été négociée à 2 000,00 euros.

QUESTIONS DIVERSES

- L'Association des Maires Ruraux de France tiendra son assemblée générale à Varennes-sur-Loire le vendredi 12 avril 2019. Elle se clôturera par un buffet froid à la salle des loisirs.
 - Le cuisinier du restaurant scolaire a créé, avec l'autorisation de Monsieur le Maire, une page facebook « restaurant scolaire Varennes sur Loire ».
 - Monsieur le Maire a accompagné l'entreprise Fusion Energie pour décider de l'implantation de trois armoires pour la fibre, qui devrait arriver sur la commune début 2020. Il a autorisé l'entreprise à entreposer la fibre et les armoires sur place. En contrepartie, il a obtenu l'engagement que des Varennais soient embauchés en priorité. Une annonce sera publiée dans le bulletin municipal.
 - Les permanences pour les élections européennes du dimanche 26 mai 2019 sont arrêtées.
- Monsieur le Maire rappelle que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mercredi 20 mars 2019 à 19 heures. Elle sera consacrée au vote des comptes de gestion, des comptes administratifs 2018 et des budgets 2019. Il ajoute qu'en raison d'un empêchement, la séance du 22 mai sera supprimée et que celle du 12 juin sera avancée au 5. Un tableau avec les nouvelles dates sera adressé aux conseillers.

Tour de table :

David CHEVALLIER demande si les procurations pour le vote se font toujours à la gendarmerie.

François BERNARD signale la présence de deux nids de frelons asiatiques non détruits et informe que c'est la bonne période pour confectionner des pièges, très simples à réaliser, afin de détruire les reines et d'éviter ainsi l'installation de nouvelles colonies. Monsieur le Maire lui propose de communiquer sur la façon de réaliser les pièges en déposant des affiches et des flyers chez les commerçants.

Sylvie BELLANGER : Le carnaval de l'école aura lieu le samedi 16 mars 2019 à partir de 10h00. Les Amis de l'Orgue organisent, le même jour à 15h00, un concert dans l'église.

Monsieur le Maire annonce que les commissions voirie et bâtiments vont se réunir en avril.

La séance est levée à 23h15.

G. Talluau	S. Bellanger	M. Lamand	A. Lechat	C. Jouselin	F. Bernard
Y. Mabileau	C. Langé	Jl. Joulin	S. Gégou	E. Jamet	V. Coulbary
M. Chapu	J. Pearson	M. Lechat	M. Nays	B. Saint-Cast	R. Millerand
D. Chevallier					